

Conditions générales de vente

1/ Préambule : Les présentes conditions générales de vente sont seules applicables aux conventions passées avec les clients, et annulent expressément toutes conditions d'achats des clients. Toute dérogation ou modification aux présentes conditions devra faire l'objet d'un accord écrit de notre part. Les produits présentés sur nos catalogues ou site internet peuvent être modifiés en fonction de notre référencement ou de leur évolution, de notre fait ou du fait du fabricant qui peut, comme bon lui semble, faire évoluer leur composition, leur aspect et d'une manière générale leurs caractéristiques.

2/ Engagement : Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions réputées connues de celui-ci. Au-delà d'un délai de 48h, toute commande est considérée ferme et ne saurait être résiliée pour quelque cause que ce soit de la seule volonté de l'acheteur. Sauf accord, toute commande spéciale (essence, sections, usinages, traitement, etc.), sera accompagnée du versement d'un acompte minimum de 20% du montant total de la commande HT. Toute réalisation de prototypes ou commande d'essai devra être réglée comptant avant livraison.

3/ Délais : Les délais de livraison notés sur les offres ou remises de prix sont purement informatifs, ceux notés sur les confirmations de commandes sont indiqués aussi exactement que possible, ils restent dans tous les cas susceptibles d'être modifiés pour toutes raisons indépendantes de notre volonté, retard à l'embarquement, accident, grève, sinistre chez un prestataire, panne d'un équipement, etc. Aucune pénalité ne sera acceptée pour retard de livraison, quelque que soient les causes, importance et conséquences de ce retard. En cas de non livraison à la date indiquée, l'acheteur ne pourra se prévaloir d'une annulation du contrat qu'un mois après mise en demeure de livraison restée sans suite. Cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnité.

4/ Transports – Livraison : Notre dépôt ou le cas échéant, les ateliers de nos prestataires, constituent toujours le lieu de la livraison. Ce principe ne saurait subir de dérogation par le fait de l'organisation ou de la prise en charge de tout ou partie du transport par nos soins. Notre responsabilité cessant dès leur chargement sur véhicule, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui demeure responsable des conséquences dommageables affectant les marchandises (pertes, détériorations) au cours de leur transport, de leur déchargement ou après livraison. Il incombera aux destinataires d'exercer éventuellement les recours contre les transporteurs.

5/ Conformité : Les présentes conditions de vente sont particulièrement destinées à une clientèle de professionnels connaissant le bois, ses classements et ses caractéristiques. Les qualités sont vendues en toute bonne foi selon les classifications internationales en vigueur ou celles qui prévalent dans les pays producteurs, les éventuelles prestations d'usinages réalisées par nous ou par nos sous traitants sont exécutées avec tout le soin que l'on se doit d'apporter. Le bois étant un matériau naturel, il est admis que la remise d'un échantillon n'est pas contractuelle, même donné comme représentatif d'une qualité, d'un choix ou d'une couleur, cela n'engagera en rien la société sur le fait que le bois finalement livré puisse être sensiblement différent. En cas de contestation ou de réclamations relatives à la conformité, la qualité ou la quantité, des réserves devront nous parvenir par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours à compter de la livraison des marchandises. Dans tous les cas, si après examen contradictoire, la marchandise se révèle défectueuse, nous ne serons tenus à proposer qu'une réfection ou un remplacement pur et simple des fournitures incriminées, sans autres dédommagement d'aucune sorte. Le lot entier devra rester intact jusqu'à la liquidation de la réclamation. La mise en œuvre de nos marchandises rend toute réclamation irrecevable. La qualité des marchandises ne peut être invoquée en cas de non respect des normes et réglementations de pose ou en cas de mise en garde en amont par le vendeur, sur la pérennité de la solution technique envisagée par l'acheteur. L'acheteur ne pourra retourner la marchandise qu'après accord préalable écrit de notre part. Il devra la conserver dans ses locaux et la mettre à l'abri des intempéries et du soleil sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation jusqu'à réception de cet accord.

6/ Paiement : Nos factures sont payables comptant à l'enlèvement ou à la livraison. Par dérogation, certains clients réguliers ou non, pourront bénéficier de délais de paiement, ceux-ci ne seront accordés que sous réserve de l'acceptation préalable d'une ouverture de compte par nos services, cette ouverture de compte peut être refusée, réduite ou résiliée à tout moment sans préavis et sans justificatifs. Le non paiement de tout ou partie du prix à son échéance rendra immédiatement exigible le solde de notre créance et la déchéance des termes étant acquise immédiatement pour tout encours. En cas de retard de paiement à l'échéance, une pénalité de 1,5 fois le taux légal par mois commencé ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € seront appliquées. Cette dernière somme est due de plein droit. Tous les frais de recouvrement par voie contentieuse seront à la charge de l'acheteur, par ailleurs, à titre de dommages et intérêts, une indemnité égale à 15% de la somme impayée sera exigée.

7/ Clause de réserve de propriété : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix. Pendant la durée de la réserve de propriété, les risques ayant été transférés à l'acheteur au moment du chargement (cf. § 4), ce dernier devra assurer les marchandises contre tous risques de dommages ou de responsabilité causés ou subis par elles. Les polices d'assurances devront expressément mentionner notre qualité de propriétaire. En cas de revente, transformation, mise en œuvre par l'acheteur, et à défaut de paiement dans les délais convenus, celui-ci s'engage à la première demande écrite du vendeur, à céder tout ou partie des créances acquises sur les sous-acquéreurs ou ses propres clients et ce, à concurrence des sommes restant dues. L'acheteur sera par ailleurs tenu de nous informer immédiatement de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers des marchandises, et de prendre toutes mesures de défense pour faire connaître et sauvegarder notre droit de propriété.

8/ Clause attributive de juridiction : Il est expressément convenu qu'en cas de litige quelconque avec toute personne physique ou morale inscrite au Registre du Commerce et des sociétés ou au Registre des Métiers, quel que soit le lieu de livraison, le mode ou le lieu de paiement, le Tribunal de Commerce du domicile du vendeur sera seul compétent, même en cas de clause contraire de la partie contractante, de demande incidente, de demande en intervention, d'appel en garantie ou de pluralité de parties en cause.

LIGNES & PROFILS BOIS

Quartier des Entrepreneurs - 870, rue Denis Papin - 54710 LUDRES

Tél : 03.83.96.37.37 Fax : 03.83.40.78.22 - E-mail : info@lp-bois.fr - SARL au capital de 20.000€

R.C.S.NANCY 490105855 – SIRET 490 105 855 00020 - TVA intracommunautaire FR 16 490 105 855